

BILAN DE LA LUTTE CONTRE LA LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE EN FRANCE EN 1989

Barbara DUFOUR⁽¹⁾

RESUME : Le bilan de la lutte contre la L.B.E. en France en 1989 est présenté à l'aide de tableaux et figures. Les sources utilisées pour réaliser cet article sont doubles : d'une part, des informations provenant des Directions Départementales des Services Vétérinaires, d'autre part, une enquête effectuée auprès des G.D.S.

Les indicateurs utilisés (taux d'infection des cheptels et des animaux, nombre de foyers cliniques, taux de qualifications, etc.) permettent de mesurer les progrès rapides réalisés grâce à la lutte contre la leucose. La campagne 1990 devrait confirmer la marche vers l'éradication.

SUMMARY : The situation of the program against Enzootic bovine leucosis is presented with the help of tables and figures. The data used here have two different origins : informations coming from Departments Veterinary Services and from a survey carried out by farms sanitary committees (G.D.S.).

The indexes used here, like herds and animals infection rate, clinical outbreaks figures, and qualification rate, show the fast progress achieved by controlling Enzootic bovine leucosis. The program for 1990 should improve these results and lead to the eradication of the disease.

*
* *

En 1988, une prophylaxie collective volontaire contre la leucose bovine enzootique a été mise en place sur l'ensemble du territoire français grâce à une étroite collaboration entre les Groupements de défense sanitaire du bétail (G.D.S.) et l'Etat financier de l'opération.

Une deuxième campagne de lutte généralisée a eu lieu en 1989 suivant les mêmes modalités que celles employées en 1988 (conventions entre l'Etat et des maîtres d'oeuvre locaux). Le bilan de cette campagne est présenté dans cet article.

Les sources d'information qui ont été utilisées pour réaliser ce bilan sont doubles :

- Le rapport annuel et les bulletins de quinzaine édités par la Direction générale de l'Alimentation sur des informations recueillies auprès de tous les D.S.V.
- Une enquête réalisée par la F.N.G.D.S.B. auprès des G.D.S. en novembre 1989 et au cours de laquelle 70 réponses ont été recueillies (2).

(1) F.N.G.D.S.B., 149 rue de Bercy, 75579 Paris cedex 12.

I - LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE CLINIQUE

(Forme réputée contagieuse)

A. NOMBRE DE FOYERS

La diminution du nombre de foyers cliniques initiée en 1988 se poursuit d'une manière sensible en 1989 ainsi que l'indique le tableau I (1).

**Tableau I : Incidence annuelle de la L.B.E. réputée contagieuse
(Source D.G.A.L.)**

	Nombre de foyers nouveaux	Nombre de bovins infectés dépistés dans ces foyers	Nombre de départements concernés
1983	365	2.500	52
1984	548	6.251	64
1985	678	12.154	69
1986	578	8.637	65
1987	591	10.031	69
1988	390	6.027	45
1989	158	2.423	35

Parallèlement, le nombre de départements ayant enregistré au moins un foyer clinique passe de 45 (1988) à 35 (1989) (figure 1).

La lecture du tableau indique que de 1983 à 1987 l'incidence de la L.B.E. clinique a été stable (autour de 600 foyers par an), alors que depuis le démarrage d'une lutte généralisée contre la L.B.E. latente (1988), l'incidence de la L.B.E. clinique chute rapidement.

La pression prophylactique contre la L.B.E. latente joue, en effet, un rôle important dans la diminution du risque d'apparition de foyers cliniques de leucose bovine enzootique.

B. TAUX D'INFECTION DES BOVINS

Sur les 7.899 bovins qui ont été contrôlés dans les 158 nouveaux foyers enregistrés pendant l'année 1989, 2.423 ont été trouvés positifs (Source D.G.A.L.).

Le taux d'infection des animaux à l'intérieur des foyers de L.B.E. observés en 1989 a donc été de 30,67 %.

C. ELIMINATION DES ANIMAUX

Le bilan des abattages d'animaux dans les foyers de leucose clinique en 1989 est récapitulé dans le tableau II.

Figure 1 : Départements ayant enregistré des cas de L.B.E. clinique en 1989
(Source D.G.A.L.).

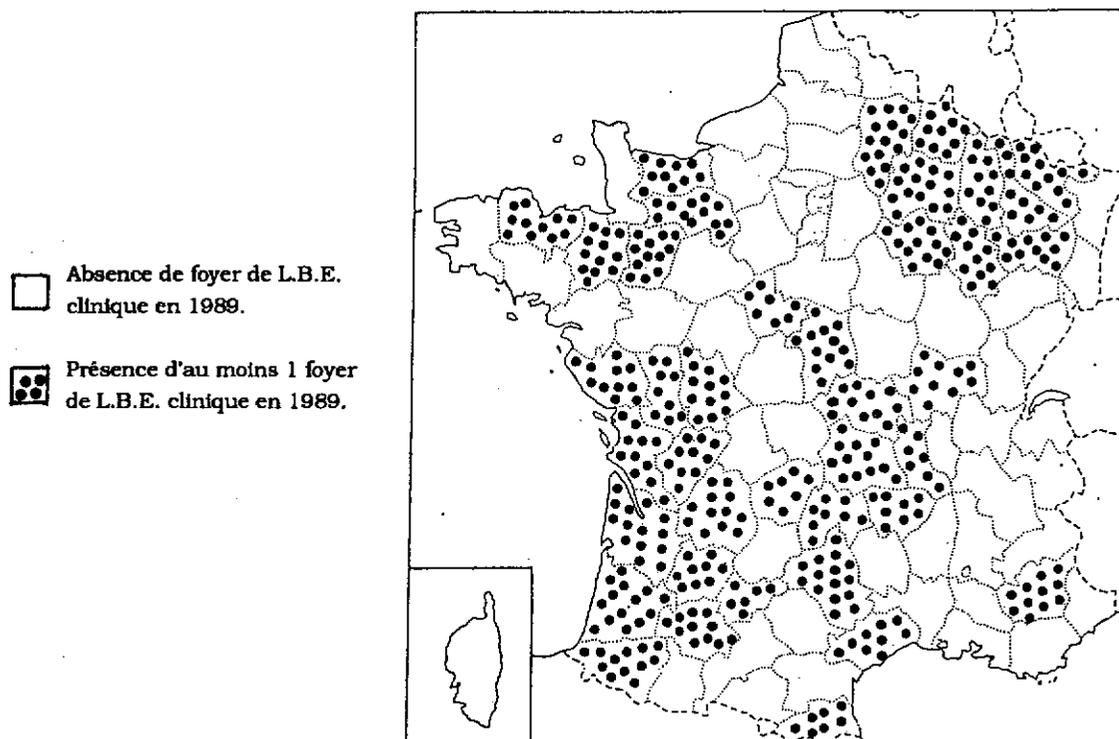


Tableau II : Eliminations effectuées à partir des foyers de leucose bovine enzootique réputée contagieuse (Source D.G.A.L.).

	Nombre de cheptels concernés	Nombre d'animaux reconnus porteurs de tumeurs	Nombre d'animaux éliminés Nombre d'animaux non porteurs de tumeurs à sérologie positive	Nombre de contaminés abattus	TOTAL
Abattages partiels	634	130	5.238		5.368
Abattages totaux	17	13	418	345	776
TOTAL	651	143	5.656	345	6.144

La comparaison des tableaux I et II indique qu'une majorité de cheptels ayant enregistré des cas cliniques de L.B.E. mettent plus d'une année pour s'assainir.

En effet, les cheptels reconnus infectés de L.B.E. clinique avant 1989 représentent 75 % (493 = 651 - 158) des cheptels concernés par les mesures d'abattage.

Par ailleurs, parmi les 493 anciens foyers subissant des abattages en 1989, au maximum 390 étaient des foyers découverts en 1988. Il y a donc un certain nombre de cheptels (au minimum 103, c'est-à-dire près de 20 %) qui mettent au moins deux ans à s'assainir.

II - L.B.E. LATENTE : TAUX D'INFECTION

A. TAUX D'INFECTION DES CHEPTELS

- **Le taux de prévalence annuelle** des cheptels infectés en 1989 calculé pour 70 départements est de **4,63 %** (chiffres F.N.G.D.S.B.).
- **Le taux de prévalence instantanée au 31.12.89** des cheptels infectés, calculé pour l'ensemble des départements est de **3,5 %** (chiffres D.G.A.L.).
- **Le taux d'incidence annuelle** pour l'année 1989 calculé pour l'ensemble des départements est de **2,8 %** (chiffres D.G.A.L.).

Les efforts de lutte contre la L.B.E. latente portent leurs fruits puisque le taux de prévalence annuelle des cheptels infectés décroît régulièrement.

En 1988, ce taux calculé pour 69 départements était de 5,72 % (Source F.N.G.D.S.B.).

Néanmoins, les taux d'infection des cheptels restent hétérogènes en fonction des départements ainsi que l'atteste la figure 2.

Seuls 4 départements (nord est - sud ouest) présentent un taux résiduel d'infection des cheptels au 31.12.89 supérieur à 20 %. A l'inverse, 26 départements sont dans une bonne situation puisque le taux résiduel d'infection des cheptels au 31.12.89 observé dans ces départements est inférieur à 1 %.

B. TAUX D'INFECTION DES ANIMAUX

- **Le taux de prévalence annuelle en 1989** des animaux infectés, calculé pour 60 départements est de **0,55 %** (chiffres F.N.G.D.S.B.). En 1988, ce taux calculé dans les mêmes conditions était de 1 %.
- **Le taux de prévalence instantanée au 31.12.89** des animaux infectés, calculé pour l'ensemble des départements français est de **0,50 %** (chiffres D.G.A.L.)

La figure 3 présente le taux résiduel d'infection des animaux au 31.12.89.

Le taux d'infection des animaux est encore supérieur à 2 % dans 6 départements mais dans 22 départements, il reste moins de 0,1 % d'animaux infectés.

La juxtaposition des figures 2 et 3 montre que :

- Dans 17 départements, l'assainissement est pratiquement réalisé (taux d'infection des cheptels inférieur à 1 % et taux d'infection des animaux inférieur à 0,1 %).
- Seuls 3 départements présentent encore une situation très préoccupante avec à la fois un taux d'infection des cheptels supérieur à 20 % et un taux d'infection des animaux supérieur à 2 %.

Figure 2 : L.B.E. : Taux résiduel d'infection au 31.12.89 des cheptels. (Chiffres D.G.A.L.).

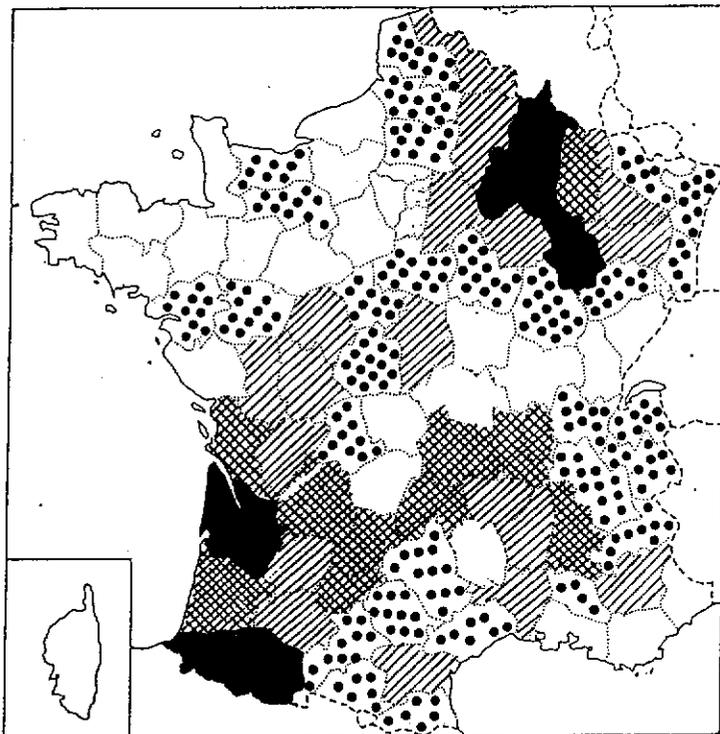
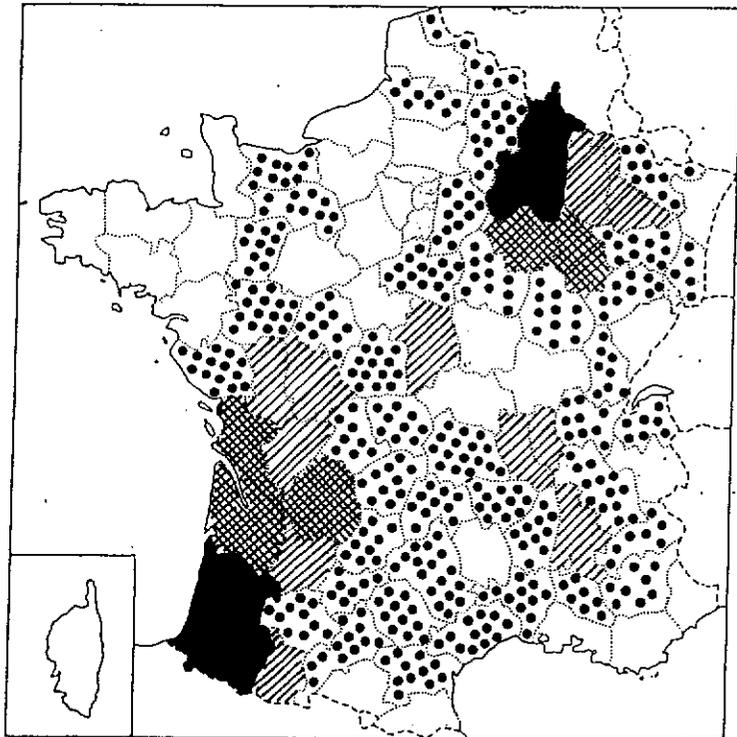
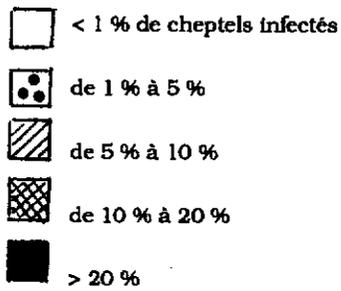
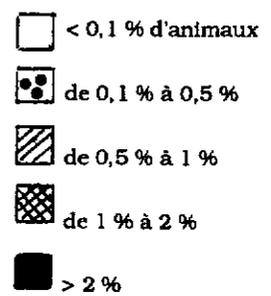


Figure 3 : L.B.E. : Taux résiduel d'infection des animaux au 31.12.89 (Chiffres D.G.A.L.).



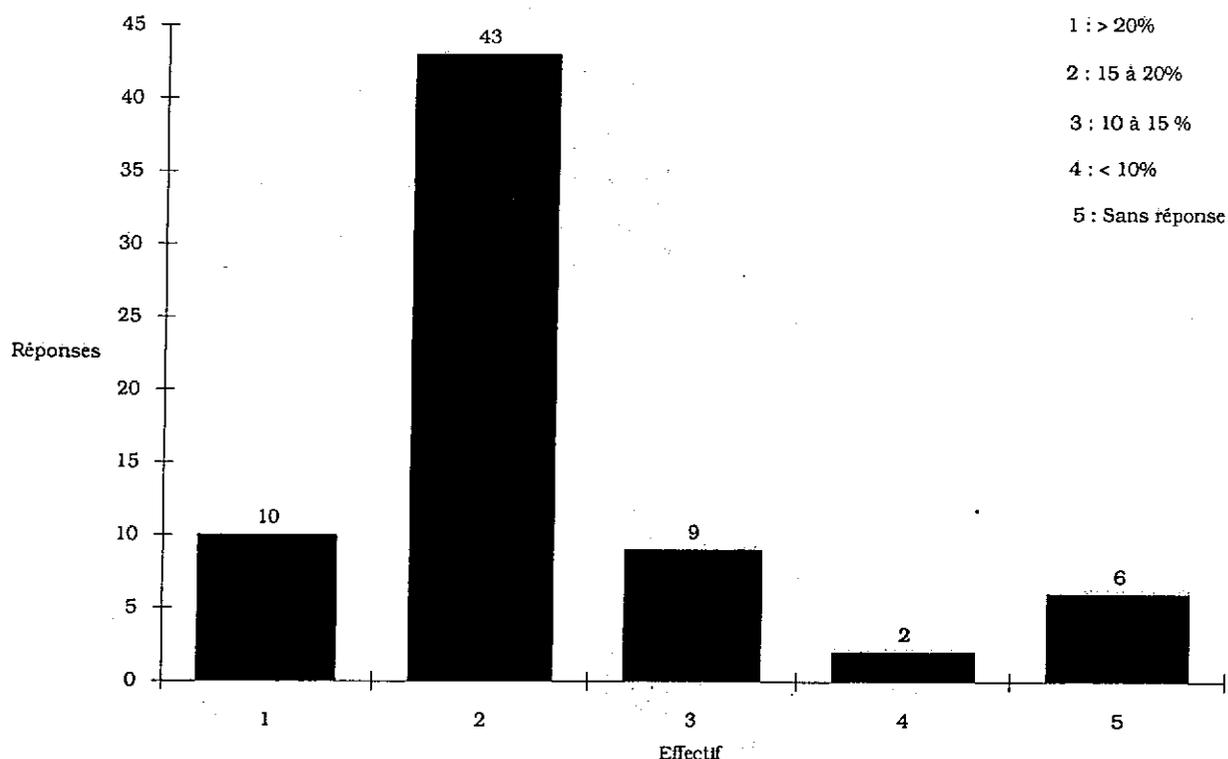
C. TAUX D'INFECTION DES BOVINS DANS LES CHEPTELS INFECTES

En 1989, le taux moyen de bovins infectés dans les cheptels infectés, calculé d'après les chiffres fournis par 67 départements, est de 13,89 % (Source F.N.G.D.S.B.).

Ce pourcentage est peu différent de celui qui avait été calculé en 1988 pour 50 départements et qui était de 14,30 % (Source F.N.G.D.S.B.).

La figure 4 indique clairement que dans la majorité des départements, les cheptels peu infectés sont les plus nombreux.

Figure 4 : Taux de bovins infectés dans les cheptels infectés en 1989
(Source F.N.G.D.S.B.)



En effet, dans 43 départements, le taux d'infection moyen des animaux dans les cheptels infectés est inférieur à 10 %.

Six départements ont néanmoins un taux d'infection des bovins dans les cheptels infectés supérieur à 20 %.

Pour 3 d'entre eux, il s'agit des départements fortement touchés par l'infection (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Landes).

Par ailleurs, dans 57 départements, il a été possible d'obtenir le nombre de cheptels infectés ayant eu moins de 10 % de bovins infectés, ceux ayant entre 10 et 30 % de bovins infectés et ceux en ayant eu plus de 30 %. Le tableau III rend compte de ces chiffres (Source F.N.G.D.S.B.).

Tableau III : Classification des cheptels assainis en fonction de leur taux d'infection des animaux (Source F.N.G.D.S.B.).

	Moins de 10 % de bovins infectés	De 10 à 30 % de bovins infectés	Plus de 30 % de bovins infectés	TOTAL
Nombre en 1989	3.133	1.113	514	4.760
Pourcentage en 1989	65,82 %	23,38 %	10,80 %	100 %
Pourcentage en 1988 (calcul effectué pour 40 dpts)	56,15 %	26,23 %	17,62 %	100 %

Les troupeaux assainis en 1989 sont globalement moins infectés que ceux assainis en 1988. Ainsi, le pourcentage de troupeaux assainis et ayant moins de 10 % de bovins infectés a augmenté de presque 10 points entre 1988 et 1989.

III - QUALIFICATION DES CHEPTELS

Le taux de cheptels qualifiés (officiellement indemnes, présumés indemnes ou régulièrement contrôlés) pour la France en 1989, calculé sur l'ensemble des départements est de 82 % (source D.G.A.L.).

En 1988, ce taux était d'environ 70 % ce qui représente une progression de 12 points pour l'année 1989.

Le tableau IV présente le nombre et la répartition par catégorie des cheptels qualifiés (chiffres relevés pour 68 départements (Source F.N.G.D.S.B.).

Tableau IV : Différentes qualifications pour la L.B.E. fin 1989 (68 départements) (Source F.N.G.D.S.B.).

	Officiellement indemne	Présumé indemne	Régulièrement contrôlé	TOTAL
Nombre	41.219	77.169	246.182	358.570
Pourcentage	11,5 %	20 %	68,5 %	100 %

Figure 5 : Taux de cheptels qualifiés en 1989 (source F.N.G.D.S.B.).

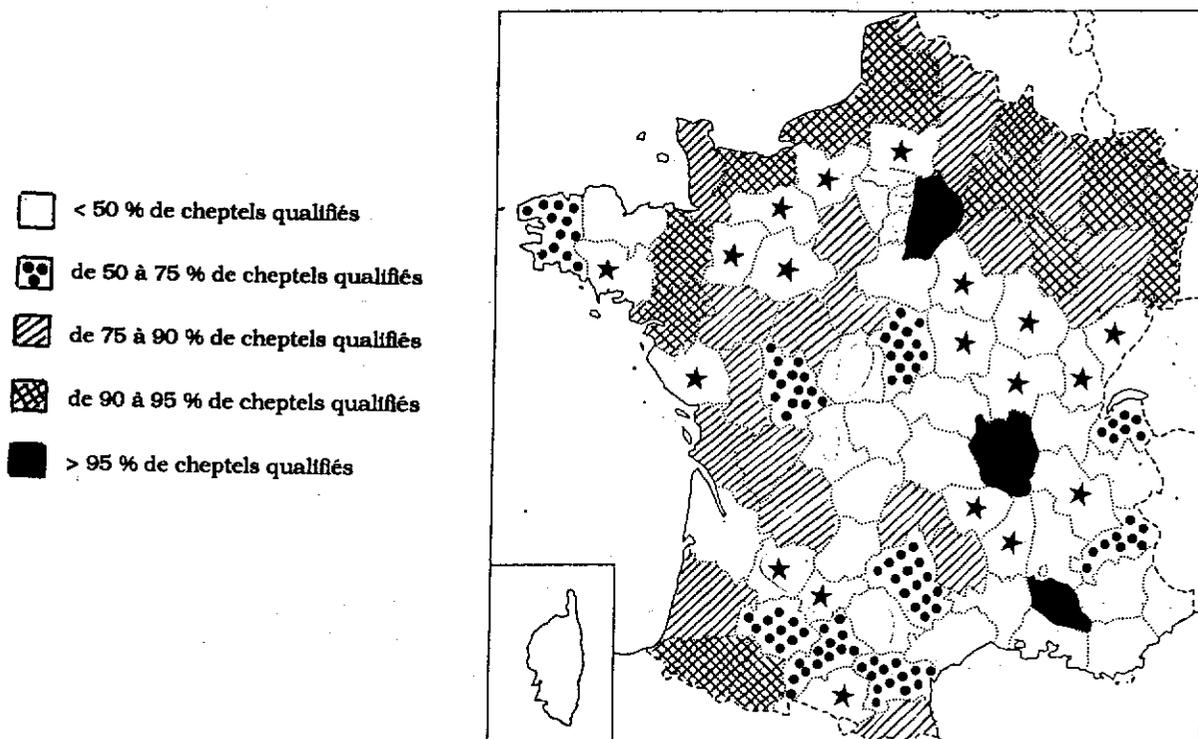
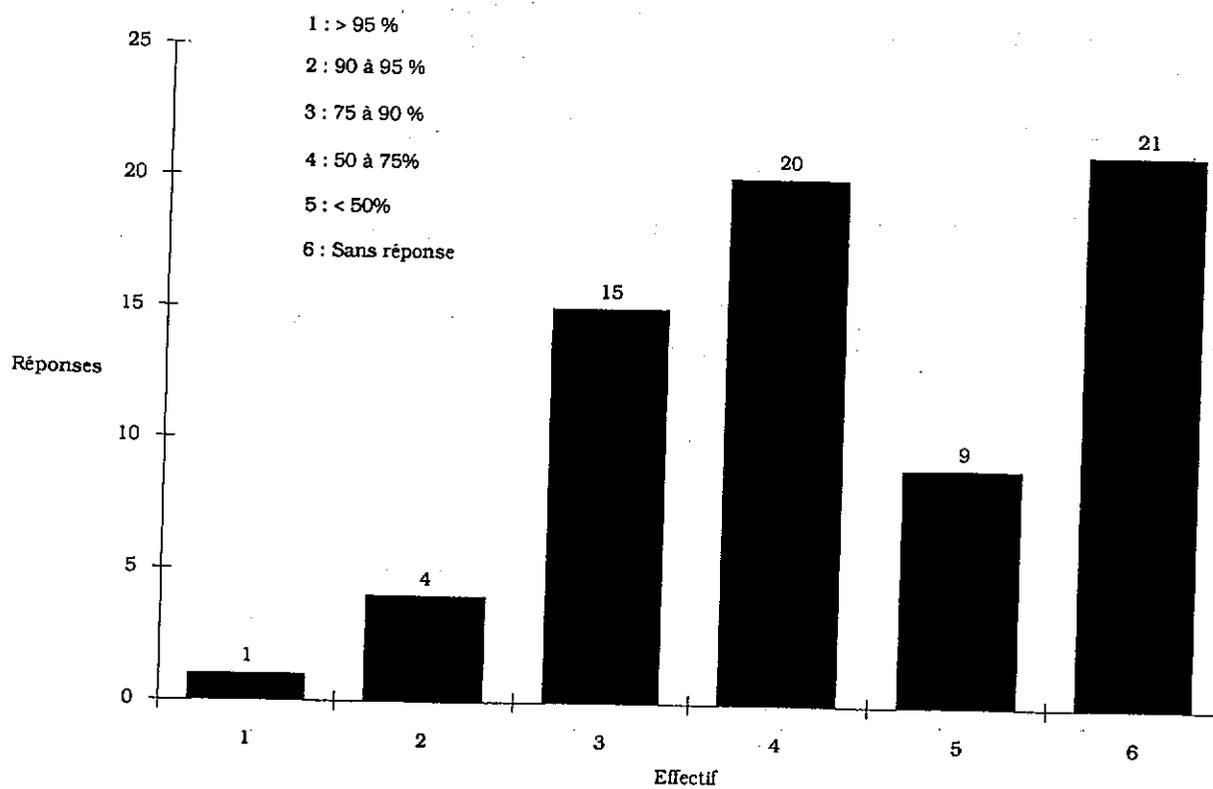


Figure 6 : Taux de cheptels qualifiés en 1989 (Source F.N.G.D.S.B.).



Comme en 1988, la plupart des éleveurs ont préféré choisir la catégorie "cheptel régulièrement contrôlé" obtenue par des tests de mélange et donc d'un coût moindre (Cette appellation est équivalente à la définition communautaire des cheptels indemnes de leucose bovine enzootique).

Le taux de cheptels qualifiés par département est présenté pour 68 départements dans la figure 5.

Les figures 5 et 6 indiquent que dans 30 départements, le taux de cheptels qualifiés est supérieur à 90 % et dans 21 supérieur à 95 %. Ce sont presque tous des départements dans lesquels l'appellation "régulièrement contrôlée" a été massivement utilisée.

Seuls 4 départements présentent encore un taux de cheptels qualifiés inférieur à 50 %.

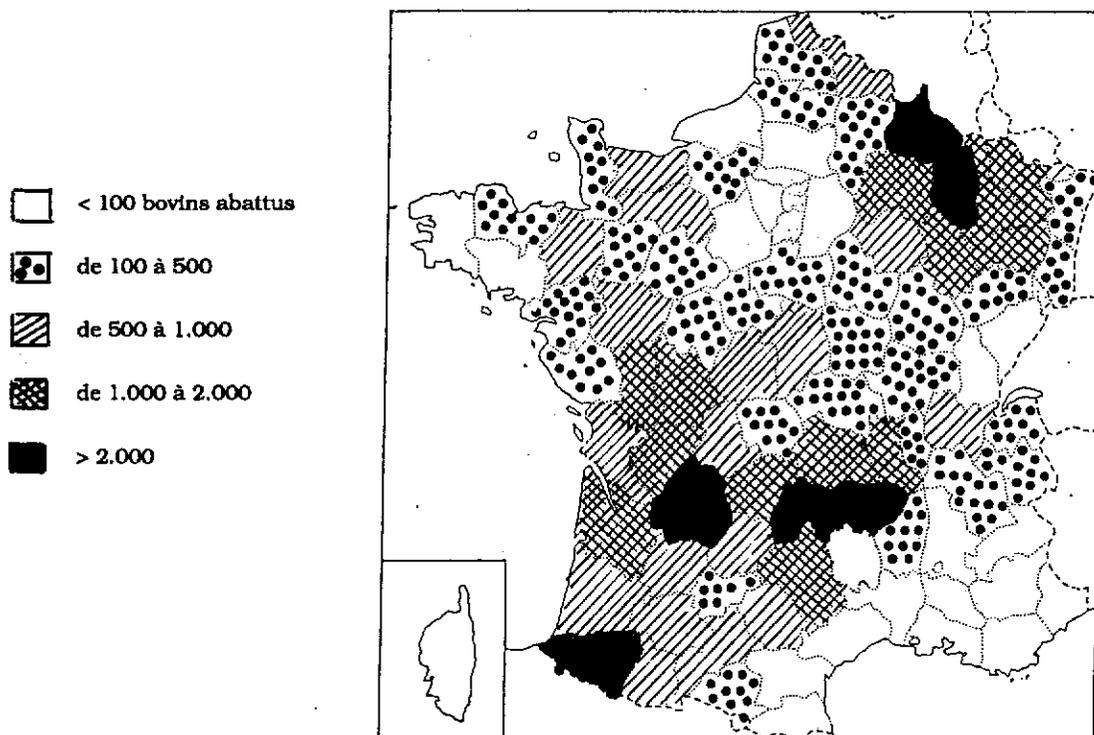
La progression en matière de qualification des troupeaux est donc nette, et tout à fait parallèle à la diminution des taux d'infection.

IV - L.B.E. LATENTE : LES ABATTAGES

Dans le cadre de la politique d'assainissement des cheptels infectés de L.B.E. en 1989 **58.275 bovins ont été abattus** (contre 107.000 en 1988).

La figure 7 précise la répartition de ces abattages par département.

Figure 7 : L.B.E. : Répartition des abattages en 1989 (Chiffres D.G.A.L.).



Un abattage massif a encore été réalisé en 1989 dans certains départements (en particulier dans le nord est, le sud ouest et l'Auvergne).

En effet, dans 19 départements, plus de 1.000 bovins ont été abattus.

CONCLUSION

Le bilan de la situation épidémiologique de la leucose bovine enzootique fin 1989 indique clairement les progrès effectués grâce à la campagne 88-89 : les taux d'infection sont maintenant bas et presque 85 % des troupeaux français peuvent prétendre à la qualification européenne d'"étable indemne de L.B.E."

Ces progrès n'ont pu être réalisés que grâce à une collaboration active entre les G.D.S., l'Etat financier de l'opération et les D.S.V. Ainsi, des nouvelles modalités de lutte qui font des G.D.S. les maîtres d'oeuvre d'une prophylaxie collective ont pu prouver leur efficacité.

Dans cette démarche, la campagne 89-90 devrait normalement permettre de continuer à faire baisser les taux d'infection de manière à les amener à un niveau compatible dans presque tous les départements avec une généralisation de l'assainissement à tous les élevages infectés.

BIBLIOGRAPHIE

1. COTON Th.- La lutte contre la leucose bovine enzootique en France en 1988, perspectives pour l'année 1989. *Epidémiol. Santé anim.*, 1989, **16**, 9-25.
2. DUFOUR B.- Situation épidémiologique de la leucose bovine enzootique en France fin 1989. *G.D.S. inf. sanitaire.*, 1990, **100**, 31-38.